



Note synthétique

Entrée (en force) de la 5G sur le territoire belge

5G : la 5^{ème} génération de téléphonie mobile utilisant des fréquences élevées pour une portée d'ondes plus courte. Elle n'est pas vouée à remplacer la 2G, 3G, 4G, elle vient se superposer aux technologies déjà existantes.

En Belgique, pour le déploiement de la 5G, deux des cinq opérateurs (Proximus et Orange) ont opté pour le Finlandais Nokia et le Suédois Ericsson. Le chinois Huawei accusé d'espionnage par Washington n'a pour le moment pas été retenu. Reste à voir vers qui se portera le choix des trois autres opérateurs.

Six mois après le lancement, la 5G fournie par Proximus est disponible sur 110 sites dans 62 villes et communes, principalement en Flandre.

1. Enjeux démocratiques

Non-respect du principe de précaution

Résolution 1815 du Conseil de l'Europe de 2011 : « Attendre d'avoir des preuves scientifiques et cliniques solides avant d'intervenir pour prévenir des risques bien connus peut entraîner des coûts sanitaires et économiques très élevés, comme dans les cas de l'amiante, de l'essence au plomb et du tabac ». Et pourtant, on observe le déploiement effectif dans l'ensemble des pays membres.

Plus localement, la DPR wallonne précise que « le déploiement de la cinquième génération du standard pour la téléphonie mobile (5G) ne peut toutefois se réaliser sans prendre les précautions qui s'imposent ». Le 14 mai 2020, le gouvernement wallon mandate un groupe d'experts chargé d'une évaluation préalable au déploiement de la 5G dans le sud du pays. Mais que peut-on espérer qu'il en ressorte ? Selon Eric van Rongen (vice-président de l'ICNIRP, association de scientifiques qui publie les règles sur lesquelles l'OMS se base pour émettre ses recommandations), il faudrait 20 à 25 ans pour constater si les ondes diffusées par la 5G ont un effet néfaste sur la santé.

Est-ce donc inconcevable d'attendre 25 ans compte tenu des risques pointés par bon nombre de scientifiques, médecins, professeurs, ... ? Le déploiement d'une nouvelle technologie doit-il se faire en dépit des potentiels risques de santé publique ?

Forte opposition et manque criant de considération pour la voix du citoyen

L'IBPT, le régulateur fédéral compétent dans le secteur des télécommunications a enregistré au moins 5000 contributions à sa consultation publique. « Une première » selon Michel Van Bellinghen, son président.

Le MOC s'interroge alors sur la pertinence de la consultation et de la prise en compte de la voix des citoyens dans ce dossier puisque le 15 juillet, l'IBPT octroie des droits provisoires d'utilisation 5G à cinq opérateurs en Belgique.

Nous nous interrogeons sur la pertinence et la réelle utilité d'une consultation publique si la voix du peuple n'est pas prise en compte. N'est-elle qu'une obligation légale mettant la démocratie en vitrine ? In fine, le régulateur fédéral ne tient pas compte des avis exprimés et impose le déploiement.

Absence de réflexion préalable

Il convient de se questionner sur les besoins à remplir avant de développer les outils nécessaires. Un débat sur la question du déploiement de la 5G doit aussi permettre de penser le progrès en termes d'objectifs plutôt que d'outils. Dans ce sens, nous ne prôtons pas « un retour à la bougie », mais exigeons une étude de la réelle plus-value de la 5G sur notre société.

Celle-ci en a-t-elle vraiment besoin ? Quelles sont les applications que nous pourrions faire de cette technologique pour qu'elle s'inscrive dans une logique humaine et sociale ?

A qui appartient le ciel ?

La 5G, c'est aussi l'appropriation d'un patrimoine de l'humanité par le pouvoir financier car son déploiement requiert la mise en orbite de dizaines de milliers de satellites. A lui seul, Elon Musk, patron du projet Starlink a reçu le feu vert pour en envoyer 12.500, dont plus de 400 sont déjà en orbite. Une autre demande lui permettant d'en envoyer 30.000 autres a été introduite et est en attente d'autorisation. Le ciel nocturne étoilé est pourtant reconnu comme partie intégrante du patrimoine mondial à préserver par l'UNESCO.

Pour combien de temps avons-nous encore la garantie de pouvoir observer un ciel nocturne sans confondre les étoiles avec des satellites ?

Intrusion, surveillance et contrôle

Dans cette ère de digitalisation, nombreux sont ceux à s'inquiéter des risques d'atteinte à la vie privée. Dans le monde de la 5G, les appareils sont démultipliés et tout est interconnecté. C'est-à-dire que frigo, lave-linge, éclairage, compteurs peuvent désormais communiquer. Actuellement, nul n'ignore que nos données personnelles récoltées en ligne sont valorisées et capitalisées. La 5G, c'est l'émergence d'une quantité titanesque de nouvelles informations qui à leur tour seront bradées entre publicitaires et entreprises. Nos préférences et besoins, de nos habitudes alimentaires à nos comportements de consommation énergétique, le moindre geste de notre quotidien réalisé par le biais d'un appareil « intelligent » laissera des traces et pourra être exploité à des fins portant atteinte à la vie privée et aux autres droits et libertés fondamentales.

Et à propos des régimes aux politiques autoritaires ? Peut-on espérer de leur part, une application raisonnable de ces nouvelles technologies ? Où est-ce une occasion supplémentaire de juguler les mouvements contestataires et de mettre un terme à toute subversion ?

Quelles sont les garanties de la protection des données personnelles avec la 5G ? De quelle autonomie, authenticité d'agir, de penser, de choisir jouirons encore nous lorsque publicitaires, autorités publiques, banques et entreprises ... auront accès à ce nouveau panel d'information ? Ces objets connectés pourront-ils aussi être commandés à distance ?

2. Effets sur la santé

Un lien de cause à effet avéré entre l'exposition aux ondes électromagnétiques produites par la téléphonie sans fil et les effets sanitaires ou biologiques est difficilement prouvable. Cependant, nombreux sont les médecins, professeurs qui se sont associés et ont publié des études ou cartes blanches pour nous alarmer sur les risques d'une exposition aux ondes. En 2011, l'OMS a notamment classé les rayonnements électromagnétiques de hautes fréquences (WiFi, téléphones mobiles, Bluetooth, ...) comme « possiblement cancérogènes ».

Nouvelles craintes dues à la 5G :

- Nombre d'antennes plus important (antenne relais tous les 100-150 m) → exposition permanente
- Intensités très élevées
- Appel à de nouvelles techniques : ondes millimétriques, petites cellules, ...

Quid des personnes électrohypersensibles ? Ces dernières, intolérantes aux ondes électromagnétiques, sont estimées à 2 à 3% de la population. Ces personnes de plus en plus nombreuses en arrivent à vivre recluses, hors de toutes sources d'ondes électromagnétiques, appelées « zones blanches » aujourd'hui très rares sur notre territoire.

N'est-ce pas aussi une des missions de l'Etat de garantir un environnement sain et viable pour tout citoyen ?

3. Effets sur l'environnement

En 2020, notre planète abrite 20 milliards d'objets connectés. Le déploiement de la 5G augmenterait drastiquement ce chiffre notamment avec l'Internet des Objets (IoT). Pour fabriquer tous ces nouveaux appareils, l'industrie des télécoms va avoir besoin de tonnes de métaux rares. Une activité minière que l'on sait extrêmement polluante et qui se pratique souvent dans des conditions inhumaines. On estime que cette production va générer **deux fois plus de gaz à effet de serre que tout le trafic aérien** ; une aberration face à l'enjeu climatique actuel.

En valeur absolue, les antennes 5G consomment entre **2 et 3 fois plus d'électricité** que leurs équivalents 4G (selon l'opérateur Orange, mais aussi selon l'équipementier Huawei et un opérateur chinois dont Libération a obtenu les données de consommation).

Si l'impact des ondes sur la santé des humains est difficilement prouvable, un lien est établi entre la technologie magnétique, électrique et électromagnétique et la disparition d'abeilles et autres insectes, de même que la désertion par les oiseaux de leur espace de vie habituel. Un rapport commandité par

les autorités britanniques établit que les feuilles d'arbres absorbent 90% des ondes millimétriques de la 5G. Si les arbres eux-mêmes sont considérés comme nuisibles à l'efficacité de la 5G en milieu urbain, ne devons-nous pas craindre une disparition du couvert végétal urbain ?

4. Enjeux économiques

Pour certaines entreprises, la 5G se révèle potentiellement utile. Son déploiement permettrait des gains de productivité en simplifiant certaines tâches, cela se traduirait aussi par la création de 36.000 emplois.

Si le déploiement n'avait pas lieu, il y aurait un risque de délocalisation de la production.

N'assistons-nous pas à un chantage à l'emploi communément utilisé dans le difficile contexte économique actuel ? Est-il concevable d'autoriser le déploiement de la 5G exclusivement dans des lieux précis, à échelle réduite et à des fins bien spécifiques ? Ne peut-on pas exiger de la part des principaux intéressés, la remise d'un dossier qui justifierait l'utilisation de la 5G dans leur secteur et qui prouverait que les usages recherchés sont inatteignables par les technologies certifiées inoffensives (notamment les solutions câblées) ?

5. Enjeux sociaux

Un constat d'ordre social est à ne pas négliger. L'émergence de nouvelles technologies, et nous avons pu le constater lors des dernières innovations, a plutôt tendance à exclure les personnes que les intégrer à la société. Les objets connectés qui devraient être commercialisés dans la foulée du déploiement de la 5G seront-ils accessibles à l'ensemble des couches de la population ? N'est-ce pas ici l'addition d'une nouvelle catégorisation sociale qui favorisera la discrimination et creusera encore davantage les inégalités ?

Une interrogation quant aux types de rapports sociaux que nous souhaitons s'impose également. La crise sanitaire actuelle incite encore davantage le recours aux écrans. En résulte un manque d'expérimentation directe (pourtant vital) entre les individus. Le mouvement se préoccupe de cette standardisation des rapports sociaux par écran interposé et suggère une interrogation sur l'avenir de nos interactions et la digitalisation.

6. Et en province du Luxembourg ?

Parmi les 30 communes belges choisies pour déployer la 5G, on en compte cinq dans la province, parmi les plus peuplées et au trafic important : Arlon, Bastogne, Marche-en-Famenne, Messancy et Vielsalm.

La 5G en milieu rural

On parle couramment du déploiement de la 5G dans les zones urbaines dû à la forte densité de population et donc au nombre élevé d'utilisateurs. Dans la stratégie de déploiement de la 5G des opérateurs télécoms, aucune zone n'est épargnée. Dans les zones à faible densité de population, comme les zones rurales ou les zones à faible revenu par utilisateur, la 5G nous promet une expérience minimum. Il s'agit ici d'améliorer la couverture actuelle et d'atteindre 100% des utilisateurs. Celle-ci peut également être atteinte avec la 4G et à bien moindre coût pour un résultat identique. Les

promoteurs incitent au déploiement de la 5G en zone rurale en évoquant son potentiel dans les secteurs du **tourisme** et de **l'agriculture**. Cette nouvelle technologie serait capable de transformer les lignes de production pour les cultures et le bétail en automatisant les processus agricoles. On parle par exemple de vaches « connectées » qui à l'aide de colliers intelligents transmettent des données biométriques et permettent aux agriculteurs de surveiller le troupeau à distance. On évoque aussi les systèmes de traite robotisés grâce à la 5G, mais l'idée n'est pas nouvelle. Depuis les années 90, alors que le GSM fait son entrée sur le marché, la traite est déjà possible sans l'intervention d'un agriculteur.

La 5G fait des promesses qui ne sont en rien innovantes ou qui sont réalisables par des technologies existantes. Il semble désormais crucial de s'interroger sur la direction à prendre pour amorcer ce virage technologique.

Note validée par le Bureau provincial du MOC Luxembourg du 9 novembre 2020

Personne de contact :

Martin HEYDE : 063/21.87.38 ou m.heyde@mocluxembourg.be